



PROCÈS-VERBAL N°11

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 07 juillet 2026

Présent(s) : Mme Mathilde DELANNES – MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Jacques PETIT – Jacky DESAINTEJEAN.

Excusé(s) : Mme Sandra ROBERT – MM. Thierry ECOBICHON – Patrice HERAULT – Jean-Claude BASIRICO – Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé) – Nicolas JASKOT (33- Absent non excusé).

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – ☎ : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – ☎ : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°10 du 02 juin 2026.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 01 septembre 2026 - **Date limite envoi dossiers : 25/08/2026**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

NIEUL SUR MER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 172640101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 08/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 01/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- AOP (800 personnes en pourtour et 100 en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

LOULAY - STADE MUNICIPAL - NNI 172110101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 05/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/03/2026

- AOP du 11/10/2011 (250 personnes en pourtour et 50 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BARRET - STADE MUNICIPAL - NNI 160300101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 29/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 22/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/06/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

BERNEUIL - Stade Municipal 1 - NNI 160400101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 18/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/05/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2036.

MANSLE - STADE MARIUS SAUVAGE 1 - NNI 162060101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 12/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2026

- AAC DU 12/06/2026 (179 personnes en pourtour et 120 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

MANSLE - STADE MARIUS SAUVAGE 2 - NNI 162060102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2026.
- AAC DU 12/06/2026 (179 personnes en pourtour et 120 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2036.

MONS - STADE MUNICIPAL1 - NNI 162210101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 22/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/05/2025.

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

ST ANGEAU - STADE PAUL PIAT 1 - NNI 163000101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 22/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/06/2026.
- AAC du 18/06/2025 (179 personnes en pourtour et 120 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036.

ST ANGEAU - STADE PAUL PIAT 2 - NNI 163000102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 22/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/06/2026.

Attention les filets de buts sont en mauvais état, ils sont à remplacer avant la prochaine rencontre (art. 3.9.2*).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CHAMPNIERS - STADE LES CLOUX 2 - NNI 160780102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 30/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 12/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

COULGENS - STADE MUNICIPAL - NNI 161070101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 11/06/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

MARILLAC LE FRANC - STADE MUNICIPAL - NNI 162090101

Cette installation était classée en RETRAIT de classement (Niveau T7 PN)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 22/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/06/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

ST AMANT DE BOIXE - STADE MUNICIPAL - NNI 162950101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 02/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 12/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

DISTRICT DE LA CORREZE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LE CHASTANG - STADE LE CHASTANG - NNI 190480101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/06/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036 **sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.**

SERVIERES LE CHATEAU - STADE JEANNOT MARINIE - NNI 192580101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 04/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/06/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036 **sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.**

1.3 Changement de niveau de classement

NOAILLES - STADE DU PUY BLANC - NNI 191510101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 06/05/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier d'intention de travaux du 06/07/2026 du propriétaire dans l'optique d'un changement en Niveau T3 PN :

- Planning pour réfection pelouse, clôture, mise en place nouveaux bancs de touche, réfection main courante et aménagement d'un local délégué.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN TRAVAUX jusqu'au 31/01/2027.

ST PRIVAT - STADE RAYMOND COUDERT - NNI 192370101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 22/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 05/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/06/2026
- AOP du 22/04/2021 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRE PESTOURIE 1 – NNI 190310101

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 22/12/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une installation de fourreaux de foot à 8 pour un Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 25/06/2026
- Plan de l'aire de jeux avec mise en place des fourreaux
- Fiche Projet explicative

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la d'une installation de fourreaux de foot à 8 pour un Niveau T3 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T3 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LANTEUIL - STADE AUGUSTE BROUSSE - NNI 191050101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 03/06/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable du 11/02/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 165 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.56
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/07/2030.

VARS SUR ROSEIX - STADE LES DRAINS - NNI 192790101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 09/04/2024 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable du 07/03/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/07/2030.

- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

NOAILLES – TERRAIN DE FOOT5 PALISSADES – NNI 191515501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 03/09/2024 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 213 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.50

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHAMBON SUR VOUEIZE - STADE JEAN MANAIRAUD - NNI 230450101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/04/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 12/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- AOP (1300 personnes en pourtour et 200 en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOURG SUR GIRONDE - Gymnase Intercommunal Du Collège - NNI 330679901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 en date du 12/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2026.
- Rapport de visite du 10/06/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 10/03/2023 (268 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Futsal 3 jusqu'au 07/07/2036.

1.2 Confirmation de classement

IZON - STADE DE LA NAUDE 2 - NNI 332070102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 28/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 11/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 11/06/2026
- Rapport de visite du 16/06/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 31/12/2026) :

- Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 *).**

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2026) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).**

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

IZON - STADE DE LA NAUDE 3 - NNI 332070103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 31/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 11/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/06/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2036.

ST LOUBES - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 334330201

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 03/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/05/2026.

- Rapport de visite du 04/06/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 2706/2000 (120 personnes en tribunes).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 31/12/2026) :

- Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036 sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.

ST LOUBES - STADE MUNICIPAL - NNI 334330101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 03/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/05/2026.

- Rapport de visite du 04/06/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 2706/2000 (120 personnes en pourtour et 80 personnes en tribunes).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 31/12/2026) :

- Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 *).

- Main courante incomplète et en mauvais état (art. 6.6.1*)

- Les sanitaires joueurs et public doivent être séparés (art. 4.8*)

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Modulaire vestiaire arbitre non conforme (art. 4.6.1*)

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

1.3 Changement de niveau de classement

LES LEVES ET THOUMEYRAGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 332420101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 03/06/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

SOUSSANS - STADE MUNICIPAL - NNI 335170101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 03/06/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

STE HELENE - STADE CLAUDE DUPIS 1 - NNI 334170101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un remplacement d'une main courante, les bancs de touche et mise en place de pare-ballons pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 29/05/2026
- Plan de Masse
- Plan de l'aire de jeux avec main courante, bancs de touche et pare-ballons

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour le remplacement d'une main courante, les bancs de touche et mise en place de pare-ballons pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

ST ANDRE DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 24/08/2026.

Date de mis en service : 24/08/2011

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 19/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/02/2026.
- Rapport de visite du 18/06/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS
- Plan de Masse
- Plan des nouveaux vestiaires
- AOP du 13/09/2012 (50 personnes en pourtour et 256 personnes en tribunes).

- Tests In-Situ du 22/12/2021 (Fournir les tests périodiques)

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour décision (la C.R.T.I.S. donne un avis défavorable).

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGUEREDÉ – NNI 335400101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 09/06/2026 de rapport de conformité de travaux (vestiaires) effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ABZAC - STADE FERNAND RODE 1 - NNI 330010101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/10/2025 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 75 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.26
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.56

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/07/2028.

2.2 Confirmation de classement

LE PORGE - STADE DE LA GARENNE - NNI 333330101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 22/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 05/06/2026 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable du 07/07/2025 (nouvelle étude d'éclairage), et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 175 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/07/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

QUINSAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 333490101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/01/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/01/2026.

– Nouvelle Etude d'éclairage en date du 24/03/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 5,00m mini et 8,00m maxi Ligne de Touche ; 19,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS LED G5 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare rating : 47
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

LE PORGE – STADE DE LA GARENNE – NNI 333330101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 22/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 11/06/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 02/01/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 68 m

- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 45
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CADAUJAC – STADE HENRI PAZOT 1 – NNI 330800101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 16/06/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/06/2026.

– Etude d'éclairage en date du 07/05/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 8,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 46
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 280 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BERUGES - STADE DES COURS - NNI 860240101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/05/2026.
- Rapport de visite du 23/04/2026 effectué par M. G RAVEAU, membre CDTIS 86
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

PAIZAY LE SEC - STADE MUNICIPAL - NNI 861870101

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 05/09/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection de blocs vestiaires pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 12/02/2026
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m², 2 vestiaires arbitres de 8m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour réfection de blocs vestiaires pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

POITIERS - STADE PAUL REBEILLEAU 1 - NNI 861940401

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 04/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/01/2026 pour un classement en niveau E4, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 387 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.68
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.84
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/07/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ITEUIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 861130101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 04/06/2026 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable du 07/10/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 351 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.64
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/07/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BRESSUIRE - STADE DE BREUIL CHAUSSÉE - NNI 790490601

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 22/06/2026 (299 personnes en pourtour).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036.

ST MAIXENT L ECOLE - STADE PAUL VEILLON 1 - NNI 792700103

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 11/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/03/2026.

- Rapport de visite du 10/06/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- AOP du 17/06/2026 (299 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche des joueurs doit être minimum de 2,5mn pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

ST PIERRE DES ECHAUBROGNES - STADE JOSEPH BODY 1 - NNI 792890101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 07/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 29/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/06/2026.

- Rapport de visite du 27/06/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- AAC du 27/06/2026 (299 personnes en pourtour)

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

NIORT - SALLE DES SPORTS PISSARDANT - NNI 791919902

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12/07/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 3 en date du 30/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/06/2026
- Rapport de Visite du 30/06/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AOP du 06/02/2023 (700 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Futsal 3 jusqu'au 07/07/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ARDIN – STADE FOOT5 PALISSADES – NNI 790125501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 09/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 09/06/2026 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 09/06/2026
- Rapport de visite du 09/06/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 09/06/2036 (date de mise en service + 10 ans).

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

CHANTELOUP - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 790690101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 08/06/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/06/2026.

– Etude d'éclairage en date du 25/09/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 17,00m mini et 18,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (ECLATEC KERIS 5.2 v2 (895W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 36
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 134 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,37
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CHAURAY - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 790810103

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 09/06/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/06/2026.

– Etude d'éclairage en date du 29/06/2022 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 67 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
- Hauteur minimum de feu : 15,00 et 20,00m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA LUX GEN7 (775 ET 1550W))
- Température de couleur (kelvin) : 5200 K
- Glare rating : 36
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 134 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,37
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

ARDIN – STADE FOOT5 PALISSADES – NNI 790125501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 06/09/2026 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
- o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

BRESSUIRE – STADE ALAIN METAYER 2 – NNI 790490102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30/04/2026 pour un classement de l'éclairage de cette Installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2026.

– Etude d'éclairage en date du 04/03/2026 :

- o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- o Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- o Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (AAA-LUX WS (1550W) et PERFORMANCE IN LIGHTING (2000W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- o Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : **114 LUX (150 Lux minimum pour une mise en service pour un niveau E6)**
- o U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,34 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

La totalité des résultats photométriques calculés n'étant pas conformes, la CRTIS émet un avis préalable **DEFAVORABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

PORT STE FOY ET PONCHAPT - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 243350101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS 23/06/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

PORT STE FOY ET PONCHAPT - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 243350102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS 23/06/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

AUGIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 240160101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- AOP du 23/06/2026 (500 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note de l'AOP.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LIMOGES - STADE BEAUBREUIL MONTARAUDS - NNI 870850402

Cette installation n'était pas classée (ancien Stabilisé).

Date de mise en service : 20/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN en date du 26/06/2026 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 26/06/2026
- Rapport de visite du 26/06/2026 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS
- Plan des vestiaires du STADES DES ROCHILLOUX – NNI 870850401 – LIMOGES

- Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 20/12/2026 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 20/12/2026 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CHATEAUPONSAC - STADE ESPACE GUY BOUTINAUD - NNI 870410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 09/06/2026 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/06/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.23 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.33 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6 et ≥ 0.40 minimum pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.

De ce fait, aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CAPBRETON - STADE DU BOURRET - NNI 400650102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/05/2026.
- AOP (3000 personnes en pourtour et 1300 personnes en tribune).

Attention pour un Niveau T5, la main-courante doit être complète (art. 6.6*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

CAPBRETON - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 400650101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 07/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/05/2026.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2036, sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.

MONT DE MARSAN - STADE HENRI ST GERMAIN - NNI 401920601

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 02/06/2026 (300 personnes en pourtour).
- Avis Préalable favorable du 07/07/2026 de la CRTIS pour la d'une mise en place d'une clôture de l'enceinte et pare-ballons pour un Niveau T5 PN

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 15/10/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MONT DE MARSAN – STADE HENRI ST GERMAIN – NNI 401920601

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une mise en place d'une clôture de l'enceinte et pare-ballons pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/06/2026
- Lettre d'intention de travaux en date du 05/05/2026
- Plan de l'aire de jeux avec clôture et pare-ballons

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la d'une mise en place d'une clôture de l'enceinte et pare-ballons pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MONT DE MARSAN - COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTÉ 1 - NNI 401920101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 02/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 29/06/2026 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 356 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/07/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST FRONT SUR LEMANCE - STADE JEAN DENIS BALES - NNI 472420101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 21/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARBONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 640350101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2026.
- Plan des vestiaires et de l'aire de jeux.
- AOP du 26/10/2012 (500 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche des joueurs doit être minimum de 2,5mn pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*).

Attention pour un Niveau T5, les vestiaires joueurs doivent être de 12m² minimum (art. 4.6.1*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2036.

CASTETIS - STADE MUNICIPAL - NNI 641770101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/01/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 26/01/2026, ainsi que du document transmis :

- AAC du 29/05/2026 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/07/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

